



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

05 décembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Armelle ANDREIS a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents excusés sans pouvoir : Laurent LACROIX _ Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Approbation de la convention relative à la fourniture d'eau brute par la commune de Mallemort à la commune d'Alleins.

2022_88_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'ASA Compagnie de Craonne,
Vu la configuration du maillage du réseau d'irrigation présent sur la commune de Mallemort,
Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 01 décembre 2022 ;

Considérant que certaines parcelles de terres agricoles situées sur la commune d'Alleins ne peuvent désormais s'irriguer que par le réseau basse pression de la commune de Mallemort ;
Considérant que la création de la ligne TGV a modifié le réseau d'irrigation de Mallemort et d'Alleins ;
Considérant qu'il convient d'établir une convention pour définir les modalités relatives à la distribution et au transport d'eau brute provenant du réseau basse pression de Mallemort,

L'ASA Compagnie de Craonne assure la régulation des ouvrages à partir des prises d'eau sur le canal usinier de la basse Durance (Canal EDF), la gestion des flux, le partage de l'eau entre ses membres, et la police des prises situées sur le canon à sa charge.

Celle-ci s'est engagée envers la Commune de Mallemort à assurer le transport et la distribution d'une certaine quantité d'eau brute tant que les ressources et la réglementation le permettront.

Désormais, une partie de l'eau brute fournie par l'ASA Compagnie de Craonne à la commune de Mallemort, est distribuée via le réseau basse pression de Mallemort.

La Commune de Mallemort s'oblige à délivrer l'eau à la Commune d'Alleins, afin de permettre l'irrigation de parcelles ne pouvant s'irriguer que par le réseau basse pression de Mallemort. Ce périmètre d'arrosage définit au préalable par les deux communes, et correspond à 22.7992 hectares de terres agricoles situées dans les quartiers suivants « Derrière La Crau », « Pierredon » et « Les Launes » à Alleins.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à la **Majorité** de ses membres,

Approuve la convention relative à la fourniture d'eau brute par la Commune de Mallemort à la Commune d'Alleins

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

